



Communiqué de presse commun

Les organisations syndicales, associatives et politiques signataires de ce communiqué tiennent à apporter leur soutien à Gilles REYNAUD

Le chaos de la filière nucléaire, ou le combat organisé contre la transparence par les patrons du secteur.

Le 17 Mai 2018 Gilles Reynaud est auditionné à l'assemblée Nationale par la commission d'enquête sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires. L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relatif au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées de déposer sous serment. Elles doivent jurer de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

Cette audition est publique, très largement diffusée au grand public. On trouve le compte-rendu en ligne sur le site de l'assemblée nationale.

Dans la foulée, en Juin 2018, Gilles REYNAUD est convoqué en entretien préalable pour sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement, au cours duquel il lui est reproché ses engagements associatifs, politiques (Gilles a été candidat suppléant Insoumis aux législatives de 2017) et syndicaux qu'ils jugent « déloyaux ». ORANO a sanctionné Gilles d'une mise à pied, et c'est cette décision qui est aujourd'hui contestée devant le Conseil des Prud'homme de Nanterre.

Pour punir Gilles de s'être exprimé à l'assemblée Nationale, les patrons d'ORANO (AREVA) remontent alors illégalement le fil du temps pour reprocher à Gilles son « manque de loyauté ». Voici quelques exemples mis en avant par la direction :

- Le blog associatif « Ma Zone Contrôlée » a publié une photo du générateur de vapeur (pièce de 465 Tonnes et 22 mètres de long) tombé sur la dalle de protection du réacteur n°2 de la centrale de PALUEL.
- Il est reproché à Gilles de soutenir un salarié licencié par suite d'une inaptitude médicale créée par un cancer (développé suite à des expositions à radiations, cette affaire judiciaire est toujours en cours depuis quelques années et n'est toujours pas tranchée définitivement).
- Il lui est reproché d'avoir rendu public un rapport sur la fusion des sociétés allant alors former ORANO Démantèlement & Services, nouvelle filiale d'Orano (ORANO D&S). **Ce dernier faisait le lien entre conditions de travail et sûreté nucléaire.**
- Ils vont jusqu'à reprocher à Gilles REYNAUD d'utiliser le terme de « **nucléaire low-cost** » parce qu'en plus, les salariés doivent s'estimer heureux de leur sort.
- Le terme « **abuser de la liberté d'expression** » est même lâché, mettant en évidence la volonté du lobby de porter atteinte à la transparence.

Cette affaire, bien au-delà du cas particulier de Gilles REYNAUD, fait preuve que pour ORANO, transparence est synonyme de « déloyauté ». La sanction de Gilles REYNAUD est un message à tous les salariés du secteur, engagés ou lanceurs d'alerte, qui seraient tentés de rompre le silence et le secret cultivé entre les murs de l'industrie du nucléaire.

La loi n'a pas prévu d'interdire les intimidations et les sanctions lorsqu'il s'agit de salariés auditionnés par une commission d'enquête. Les signataires de ce communiqué le regrettent et vous donnent les rendez-vous suivants :

**Le mercredi 17 mars, devant le conseil des prud'hommes de NANTERRE,
6 place Pablo NERUDA**

A 12h rendez-vous militant

A 12h30 conférence de presse et réponses aux questions

A 13h30 audience au Conseil des Prud'hommes